

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-41 du 17 février 2010 portant nomination au groupe de travail pharmaco-toxico-clinique sur les produits à base d'allergènes destinés à être administrés à l'homme pour le diagnostic et le traitement des allergies de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030090S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2003-139 en date du 19 novembre 2003 portant création du groupe de travail pharmaco-toxico-clinique sur les produits à base d'allergènes destinés à être administrés à l'homme pour le diagnostic et le traitement des allergies,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail pharmaco-toxico-clinique sur les produits à base d'allergènes destinés à être administrés à l'homme pour le diagnostic et le traitement des allergies les personnes dont les noms suivent :

M. AUTEGARDEN (Jean-Eric).
M. De BLAY (Frédéric).
M. DEVILLIER (Philippe).
Mme GOYEAU (Elisabeth).
Mme JUST (Jocelyne).
M. LAURENT (Jérôme).
M. LEYNADIER (Francisque).
M. MAGNAN (Antoine).
Mme PAULI (Gabrielle).
M. PELTRE (Gabriel).

Article 2

M. LEYNADIER (Francisque) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le mandat des membres du groupe de travail prendra fin à la date d'échéance du mandat des membres de la commission d'autorisation de mise sur le marché.

Article 4

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 17 février 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT